

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 1991

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 14 janvier 1991 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, M. FERRÉOL, Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI (à partir de 18 h 25), M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. BAS, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER (à partir de 19 h 20), M. ALAUZET.

Absents : M. ANTONY, M. MATHIEU, Mme DUFAY, M. LIEVREMONT, Mlle ZILLI (jusqu'à 18 h 25), M. ANGUENOT, M. MOUROT, M. MAILLARD, M. VIALATTE, Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'à 19 h 20).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : M. ANTONY, M. MATHIEU, M. MOUROT, Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'à 19 h 20).

Mandataires : M. HIRSCH, M. PINARD, M. TOURRAIN, M. ALAUZET (jusqu'à 19 h 20).

A l'ouverture de la séance, M. le Député-Maire a demandé aux Conseillers qui avaient affiché des slogans relatifs aux événements du Golfe de les déposer et, dans cette attente, a décidé une suspension de séance.

La séance a repris après enlèvement des affiches par le personnel municipal, à la demande de M. le Député-Maire.

01 - Intervention de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal

M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, a souhaité, en raison des événements du Golfe, que l'Assemblée émette un vœu dont M. JACQUEMIN a donné lecture.

M. le Député-Maire a donné lecture également d'un vœu émis par la majorité et a proposé la rédaction d'un texte en commun.

Ce texte sera soumis au vote de l'Assemblée Communale en fin de séance.

M. PIERLOT, M. ALAUZET sont également intervenus sur ce point ; M. NACHIN a proposé un vœu à l'attention des deux Députés du Doubs, M. SCHWINT et M. JACQUEMIN.

02 - Rappel au règlement de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, concernant l'ordre du jour du Conseil Municipal du 4 février

M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, a regretté que le débat des orientations budgétaires soit fixé au 4 février alors que le débat budgétaire est prévu le 11 mars suivant.

M. le Député-Maire lui a précisé que s'il en avait décidé ainsi, c'était afin que les Conseillers disposent de tous les éléments nécessaires pour se prononcer et se déterminer dans ce débat d'orientations budgétaires pour l'année 1991.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a pris les décisions suivantes :

1. Garanties d'emprunts :

a) au Centre Communal d'Action Sociale pour le remboursement, à hauteur de 50 %, d'emprunts nécessaires à l'acquisition de bâtiments destinés au relogement des habitants de la Cité de l'Escale

* acquisition d'une maison 12 rue Ampère :

1. emprunt de 171 400 F - CDC

Adopté à l'unanimité.

2. emprunt de 78 800 F - CRL

Adopté à l'unanimité.

* acquisition d'une maison 14 rue Ampère :

3. emprunt de 282 300 F - CDC

Adopté à l'unanimité.

4. emprunt de 94 100 F - CRL

Adopté à l'unanimité.

* acquisition d'une maison 31 rue du Funiculaire :

5. emprunt de 221 600 F - CDC

Adopté à l'unanimité.

6. emprunt de 92 200 F - CRL

Adopté à l'unanimité.

* acquisition d'un appartement 65 rue de Fontaine Ecu :

7. emprunt de 204 600 F - CDC

Adopté à l'unanimité.

8. emprunt de 68 200 F - CRL

Adopté à l'unanimité.

b) au Centre Communal d'Action Sociale pour financer l'acquisition de bâtiments chemin des Montarmots destinés à la création d'une cuisine centrale - Emprunt de 800 000 F auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

c) Syndicat Mixte Besançon-Chemaudin - Arrêt de la concession et aménagement de 5,2 ha de zone industrielle - Garantie et participation de la Ville à hauteur de 47,5 % pour un emprunt de 2 830 000 F contracté auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

d) à l'Office Public Municipal d'HLM :

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM, n'a pas pris part au vote.

1. Programme de construction de 100 logements rue du Parc à Planoise - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 33 096 049 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 19 septembre 1983

Adopté à l'unanimité.

2. Construction de 5 logements destinés à un habitat spécifique, rue des Tamaris, rue de la Pelouse et rue Radieuse - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt PLA de 1 611 620 F contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 12 novembre 1990

Adopté à l'unanimité.

3. Programme de construction de 23 logements rue Jean Wyrsh - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 7 581 052 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 19 septembre 1983

Adopté à l'unanimité.

e) à l'Association Régionale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Personnes en Situation de handicap (ARIS) pour l'équipement de ses locaux - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 120 000 F auprès de la Caisse de Crédit Mutuel

M. l'Adjoint JEANNEROT, Président de l'ARIS, n'a pas pris part au vote. Adopté à l'unanimité.

2. Comptabilité :

a) Exercice 1990 - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

b) Exercice 1990 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

c) Exercice 1990 - Ouvertures de crédits au budget par décisions modificatives

Adopté à l'unanimité.

d) Exercice 1991 - Décision d'octroi et de versement de subventions et participations

Adopté à l'unanimité.

e) Exercice 1991 - Ouvertures de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité.

3. Station de traitement des eaux de la Malate - Rénovation et amélioration

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord de principe au projet de rénovation de la station de la Malate ; à cette fin, il a autorisé le lancement de la procédure de consultation sur concours portant sur la conception et la réalisation du projet après appel de candidatures.

M. le Député-Maire a été autorisé à constituer le jury de concours, à rechercher dès à présent le financement nécessaire à l'exécution des travaux et à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

4. Ressources budgétaires 1991 - Fixation du prix de vente de l'eau, de la redevance d'assainissement et de divers tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs applicables à compter du 15 janvier 1991 :

- prix du mètre cube d'eau : 4,18 F HT
- taxe d'assainissement : 2,9221 F HT/ m³
- taxe pollution : 0,65 F/m³

- Travaux de branchement

a) branchement d'une maison individuelle :

* forfait prise d'eau : 2 600 F HT

* forfait fourniture et pose robinetterie : 270 F HT (compteur 15/10 mm) ou 355 F HT (compteur 25 mm)

b) branchement d'un petit immeuble :

* forfait prise d'eau : 4 160 F HT

* forfait fourniture et pose robinetterie : 450 F (compteur 30 mm) ou 700 F HT (compteur 40 mm)

c) branchement en fonte : pas de changement par rapport à 1990.

- **Redevances d'abonnement, de location et d'entretien des compteurs** (varient en fonction des calibres)

Calibres	Prix 1991
12 - 15 mm	67 F HT
20 mm	88 F HT
25 mm	105 F HT
30 mm	135 F HT
40 mm	215 F HT
60 mm	312 F HT
80 mm	480 F HT
100 mm	900 F HT
150 mm	1 970 F HT

- **Droit de lecture des compteurs divisionnaires** : 15 F HT.

- **Droit de branchement pour les petites extensions du réseau d'eau potable** : 3 120 F HT par prise d'eau ou branchement réalisé sur le tronçon de conduite posée.

- **Redevance de traitement des matières de vidange et cession des boues séchées** :

* redevance matières de vidange : 32,15 F/m³ TTC

* cession des boues séchées (hors convention) : 40,03 F/t TTC + transport : 2,32 F/km si \geq à 16 km

* cession des boues séchées (dans cadre convention) : 36,32 F/t TTC (par lot de produit brut) + transport : 3,73 F/km si \geq à 40 km

- **Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout** :

* forfait 10 000 F HT, soit 11 860 F TTC

* droits de branchement (applicables exclusivement aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout) :

. droit principal : 5 697,00 F TTC

. droit supplémentaire : 2 848,50 F TTC

5. Eaux - Marché de fourniture de matériel en fonte ductile pour les travaux d'entretien et d'extension du réseau d'eau pour l'année 1991

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir pour la fourniture de tuyaux, pièces de raccord, robinetterie en fonte ductile pour les travaux d'entretien et d'extension du réseau d'eau pour l'année 1991.

6. ZAC Louise Michel - Cession de terrain à la SEDD

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'aliénation par la Ville de Besançon à la SEDD de terrains d'une surface de 1 ha 25 a 63 ca, prix de 7 200 000 F qui sera versé à la Ville en trois parts égales et au plus tard les 31 octobre des exercices 1991, 1992 et 1993.

7. Citadelle - Restructuration du Muséum d'Histoire Naturelle - Aménagement d'un planétarium

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet d'implantation du planétarium à la Citadelle, sous la réserve suivante : la Ville de Besançon ne passera à la réalisation du projet qu'à la condition d'obtenir des participations extérieures correspondant à un montant global de l'ordre de 40 % du coût total de l'opération (pourcentage calculé en fonction du montant prévisible des recettes attendues des droits d'entrée des visiteurs),

- a décidé de solliciter auprès de ses partenaires (Ministère de la Recherche et de l'Industrie, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Culture, Région, Département) les subventions nécessaires à la réalisation du projet,

- a décidé de rechercher d'autres partenaires susceptibles d'apporter leur concours financier.

8. DSQ Palente-Orchamps - Programme 1990 - 1^{ère} tranche - Aménagement de deux terrains de sports rue Chopin - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 1990

Adopté à l'unanimité.

La modification porte sur le coût des travaux chiffré à 240 000 F TTC (au lieu des 335 936 F TTC prévus dans la délibération du 25 juin 1990).

9. Rocade Nord-Ouest de Besançon - Lancement de la concertation préalable

A l'unanimité moins 6 abstentions, l'Assemblée Communale a adopté ce projet.

Les deux amendements présentés par M. NACHIN, l'un tendant à porter de 2 à 15 jours la durée des expositions prévues, l'autre demandant un 4 pages dans BVV pour une présentation contradictoire de ce projet ont été repoussés à la majorité, seuls 3 Conseillers ayant voté pour.

10. Domaine Forestier - Forêt Communale de Chailluz - Surveillance à cheval

Adopté à l'unanimité.

11. ZAC de Châteaufarine et du Domaine de Saint-Laurent - Dénomination de voies

Les noms des poètes proposés sont retenus à l'unanimité par l'Assemblée. La demande présentée par la Société «Maisons STC» de dénommer la voie en impasse qui dessert le lotissement «Le Prévert» : «Impasse Le Prévert» est rejetée, afin d'éviter toute confusion avec la voie «Jacques Prévert» de la ZAC.

12. Interpellations - Affaires diverses

a) Problèmes de circulation et mise en place de la limitation à 50 km/h à Besançon - Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN, Conseiller Municipal, estimant ne pas avoir eu exactement réponse aux questions posées à M. l'Adjoint RÉGNIER lors d'un précédent Conseil sur les problèmes de circulation et la mise en place de la limitation à 50 km/h à Besançon, les a rappelées. Il a évoqué l'accident mortel qui s'est produit à Planoise et a réclamé à nouveau la construction d'une passerelle. Il a mis en cause la responsabilité de la Municipalité et a notamment proposé la démission de l'Adjoint Délégué à la Circulation.

M. le Député-Maire a jugé la dernière partie de son intervention inacceptable. Il a souligné que M. l'Adjoint RÉGNIER applique la politique qui est décidée par le Maire, l'ensemble de la Municipalité et la presque quasi-totalité du Conseil Municipal en matière de voirie et de circulation. Il a rappelé que M. RÉGNIER a toute la confiance du Maire et de toute l'équipe municipale pour mener à bien tous les projets de voirie qui tiennent compte évidemment et avant tout de la sécurité des Bisontins.

b) Interpellation de M. TABOURNOT, Conseiller Municipal, sur l'affichage autorisé sur les feux tricolores

M. TABOURNOT, Conseiller Municipal, a regretté qu'un établissement commercial ait fait de la publicité pour des boissons alcoolisées par affichettes sur les feux tricolores, ceci étant en contradiction avec l'action menée actuellement au niveau national pour sensibiliser les gens aux dangers de l'alcool, notamment au volant. Il a souhaité qu'il soit rappelé dans BVV que l'affichage sur les feux tricolores est soumis à réglementation et a demandé si la taxation appliquée aux contrevenants ne pourrait pas être modifiée afin de devenir dissuasive.

M. le Député-Maire a remercié M. TABOURNOT de son intervention. Il a rappelé que la réglementation en la matière admet uniquement l'affichage des associations bisontines à but non lucratif. Il a souligné que la somme demandée aux contrevenants n'est pas une taxe mais représente le coût de la main d'œuvre employée à l'enlèvement des affiches, ce qui explique le faible montant.

M. le Député-Maire a donné son accord à la parution dans BVV d'un article rappelant la réglementation en la matière.

c) Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, sur l'organisation du travail municipal

M. JACQUEMIN a émis le souhait de voir établi un planning prévisionnel des séances du Conseil Municipal et des commissions par trimestre ou pour l'année.

M. le Député-Maire lui a répondu que pour les réunions du Conseil Municipal qui dépendent directement de son autorité, un planning prévisionnel a été établi pour le premier trimestre 1991. En ce qui concerne les commissions, cela dépend des adjoints concernés et est rendu plus difficile en raison des dossiers traités et des urgences qui peuvent intervenir à tout moment et ne permettent pas toujours de fixer longtemps à l'avance les dates de réunion des commissions.

Avant de lever la séance, M. le Député-Maire a donné lecture du texte proposé au Conseil Municipal en raison des événements du Golfe et a fait procéder à son vote.

Le texte suivant : «Nous sommes à la veille du délai fixé par l'ONU pour le retrait des forces irakiennes de l'ensemble du territoire koweïtien. Dans un peu plus de 24 heures, et à moins d'une modification radicale de la position de l'Irak face à une tentative d'ultime médiation, une guerre -qu'aucun dirigeant occidental ne souhaite mais qui s'imposera dans le but de défendre le Droit International- semble malheureusement inévitable.

Le Conseil Municipal de Besançon souhaite que jusqu'à la dernière minute, tout soit entrepris afin d'aboutir à une résolution pacifique de la crise.

Comme tous les Bisontins, comme tous non compatriotes, nous sommes ici de tout cœur avec ceux et celles qui manifestent leur horreur de la guerre. La paix, nous lui sommes tous attachés, nous lui sommes tous favorables.

Mais l'histoire nous rappelle et la raison nous dit qu'en Irak aujourd'hui comme demain ailleurs, l'on ne sauve pas durablement la paix à n'importe quel prix.

N'oubliant pas les litiges complexes et multiples au Proche-Orient, qui opposent notamment Palestiniens et Israéliens, Syriens et Libanais, nous réaffirmons ici que la résolution des tensions qui menacent la paix mondiale depuis tant d'années dans cette partie du monde passe par la tenue d'une Conférence Internationale de Paix que nous appelons de nos vœux.

Nous ne saurions oublier aussi la lutte des peuples baltes pour recouvrer leur liberté.

A la veille d'événements décisifs, au nom du Conseil Municipal, nous renouvelons notre confiance au Président de la République et au Gouvernement pour mener jusqu'au bout l'action déjà entreprise en faveur de la construction d'une paix durable au Moyen-Orient et pour défendre les intérêts supérieurs de notre Pays et le respect du droit international.

Pensant à tous ceux qui sont engagés dans le Golfe et tout particulièrement aux Français, le Conseil Municipal leur adresse un message de solidarité et de soutien» a été adopté à l'unanimité moins 7 abstentions.

Au vœu de M. NACHIN demandant aux Députés Robert SCHWINT et Michel JACQUEMIN, membres de cette assemblée de «se prononcer le cas échéant à l'Assemblée Nationale contre une intervention militaire française si un conflit devait éclater dans le Golfe», les intéressés lui ont répondu qu'il n'existe pas de mandant impératif et qu'il sauraient, en conscience, comment voter s'ils étaient appelés à le faire.

La séance est levée à 19 heures 55.

Hôtel de Ville, le 15 janvier 1991
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,